



## Contester une décision de fin de contrat

Par **SA**, le **07/12/2020** à **14:38**

Bonjour, Est ce possible de présenter un recours devant le tribunal administratif pour une "décision de fin de contrat" provenant d'un centre hospitalier universitaire ? Et quel est le délais possible pour ce recours ? Javais indiqué dans mon courrier "je ne souhaite pas le renouvellement de mon contrat pour raison personnelle" car je n'étais pas disponible les 2 mois suivant mon premier contrat, mais pensant pouvoir reprendre un prochain contrat comme contractuelle. Cordialement. SA.

Par **P.M.**, le **07/12/2020** à **14:55**

Bonjour,

Je ne vois pas comment vous pourriez contester une décision de fin de contrat alors que c'est vous qui avez sollicité qu'il ne soit pas renouvelé...

Il me semble que la prescription est de un an...